



Compte rendu de la réunion du Conseil de Quartier Centre-ville 12 janvier 2021

La réunion du 12 janvier 2021 est organisée en visio-conférence avec l'application zoom en raison du 2^e confinement. Un lien a été envoyé à la liste de diffusion.

Étaient connectés :

Marie Blaise, Tatiana Tarento, Jeanne Studer et Quentin Dekimpe.

Étaient excusés : Anis Fnaiech, Francis Proust

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1) Projet de coupe d'arbre avenue Gabriel Péri
- 2) Hygiène square Lucie Aubrac soulevée par Marie-Thérèse F.
- 3) Ralentisseurs Bd Rouget de Lisle soulevée par Anis
- 4) Compte rendu de la réunion du Collectif Bas Pasteur avec des élus

La réunion commence à 20h.

Nous accueillons deux nouveaux venus, Tatiana Tarento et Quentin Dekimpe

Tatiana nous informe que beaucoup de cambriolages ont eu lieu dans son immeuble, au dessus de l'agence Stéphane Plaza, bd R de Lisle

Que plus aucunes places de stationnement ou de livraisons n'existent rue Girardot, elles ont toutes été remplacées par des bornes anti stationnement. Cela fait considérablement râler les livreurs.

Quentin déplore que les choses n'avancent pas à la maternelle Diderot où des travaux devraient être réalisés dans la cour de l'école.

Quentin trouve également que la mairie ne fait pas beaucoup d'actions en faveur de l'établissement de dialogue entre les différents habitants de la ville. Il pense qu'il n'y a pas de médiateurs et la cohabitation est parfois invivable.

Il se trouve que personne ce soir n'est en mesure de lui donner des informations sur ces questions. Nous allons les soumettre.

1) Projet de coupe d'arbre avenue Gabriel Péri

Une habitante remarque que des arbres ont été coupés avenue Gabriel Péri. C'est dommage, en été il est agréable d'avoir de l'ombre, les arbres absorbent la pollution.

Place Jean Jaurès, des arbres ont été coupés car malades mais aucun n'a été replanté.

Pourquoi ne pas planter en pleine terre les deux bouleaux qui sont devant la mairie ?

Quelle est la politique de la ville en matière de replantage d'arbres ?
Pourquoi ne pas enlever le bitume par endroit pour replanter des arbres ?
Plusieurs habitants déplorent l'esthétique très « tellement moche » de la place de la Croix de Chavaux. Pourquoi ne pas y planter des arbres ?

2) Hygiène square Lucie Aubrac soulevée par Marie-Thérèse F.

Marie-Thérèse a alerté le cdq sur des problèmes d'hygiène au square Lucie Aubrac : ce square a une partie avec des jeux d'enfants et une partie gazonnée, mais n'est pas interdit aux chiens. Les enfants ne peuvent donc pas aller dans la partie pelouse qui est parsemée de crottes de chien.

3) Ralentisseurs Bd Rouget de Lisle soulevée par Anis Fnaiech

Anis demande pourquoi des ralentisseurs ne sont pas installés Bd Rouget de Lisle afin de décourager les rodéos. Cette question a été soulevée lors de la réunion plénière de début octobre. Cette technique de ralentissement n'est pas adaptée aux voix dans lesquelles circulent des autobus.

4) Compte rendu de la réunion du Collectif Bas Pasteur avec des élus

Marie fait un compte rendu de la réunion de vendredi 8 janvier 2021 avec Loline Bertin, Frédéric Molossi, Baptiste Perreau et Valentin Morgado.

Compte rendu ci dessous :

Réunion du vendredi 8 janvier 2021 regroupant le Collectif Bas Pasteur (étaient présents Mesdames Blaise et Monturelli et Monsieur Perez, tous habitants de l'immeuble du 8 avenue Pasteur) et Madame Loline Bertin, Messieurs Frédéric Molossi, Baptiste Perreau et Valentin Morgado.

L'objectif est de trouver les moyens d'une cohabitation sereine.

Pour information, le Collectif Bas Pasteur regroupe une quinzaine de personnes, dont 6 habitent l'immeuble du 8 avenue Pasteur, les autres étant au 7 et au 12 ainsi qu'au 81 avenue Victor Hugo.

Les points de préoccupation principaux des riverains sont : le niveau sonore de la terrasse estivale dans le jardin, le bruit sur la terrasse du 1er étage au dessus du Café salé quand des soirées sont organisées là, le débordement sur les trottoirs des terrasses attenantes aux cafés du bas de l'avenue Pasteur et également leur niveau sonore. Nous n'avons pas évoqué les débordement signalés particulièrement par les habitants du 81 avenue Victor Hugo, qui se plaignent des personnes qui viennent uriner et faire du bruit dans le petit passage au pied de chez eux.

La terrasse estivale du Café salé qui s'installe dans le jardin de la mairie dès que les conditions climatiques le permettent, est le point principal de préoccupation des riverains, même si les terrasses attenantes au cafés eux-mêmes sont également très bruyantes, particulièrement ces derniers temps où elles avaient rajouter une rangée de table, et qu'elles posent problème pour la circulation sur le trottoir.

De réels progrès ont été faits au niveau de la propreté et même si tout n'est pas réglé, l'amélioration est notable.

Mais les serveurs et le gérant du café salé nous ont vus plusieurs fois prendre en photo les éléments de dégradation (poubelles, saletés etc.), et insulté à l'occasion. Mais au moins, ces preuves tangibles de leur négligence font avancer les choses, en les obligeant à prendre des dispositions.

En revanche sur le niveau sonore la dégradation est totale car depuis la première année, la terrasse du jardin n'a fait que croître considérablement, dépassant largement les 150 m² de la convention, et la diffusion de la musique étant assurée par une enceinte de plus en plus volumineuse elle aussi, donc des basses de plus en plus audibles aussi. Mais la diffusion de la musique amplifiée n'est pas le point le plus important, car les serveurs baissent presque toujours quand on le leur demande. Mais il faut le demander et malgré tout supporter qu'il en reste un peu !

Le niveau sonore très important de la clientèle constitue le problème principal car il empêche totalement d'ouvrir les fenêtres entre 17-18h et la fermeture de l'établissement -
L'immeuble du bas pasteur est fait de telle façon que pour 3 des 6 membres du collectif, toutes les pièces donnent et s'ouvrent sur la rue – il n'y a pas d'autres alternatives que la fermeture des fenêtres. Les problèmes récurrents et inhérents aux débits de boisson se trouvent ici augmentés, du fait de la possibilité pour la clientèle de rester dans le jardin, d'y diffuser à son tour sa propre musique, d'y discuter à voix forte, et ce jusqu'à des heures très avancées de la nuit, voir jusqu'au petit matin comme en témoigne Mme Monturelli qui part travailler à 6h. Les employés du café eux-mêmes restent parfois très tard juste en face de chez nous, devant la porte de leur guérite, à discuter sans aucune modération.

Il faut trouver une solution pour réduire le volume sonore de la clientèle car il est fréquent que l'on ait l'impression d'être au milieu d'une immense salle de restaurant pleine à craquer, ce qui malheureusement n'est pas mesurable comme on prend une photo.

Remarque 1 : il y a un phénomène acoustique qui fait que le son s'amplifie en montant, ou en se réverbérant sur les murs de la mairie, et que le niveau qui peut paraître correct au niveau de la rue est beaucoup plus fort dans les étages. Encore une fois seules des mesures seraient irréfutables.

Remarque 2 : à part les enregistrements, il n'y a pas de moyens de restituer le volume sonore de la clientèle.

Remarque 3 : sensibiliser la clientèle à la présence de riverains est nécessaires, il faut en trouver les moyens. Les gens ne cherchent pas à pourrir la vie des riverains, ils ne se rendent simplement pas compte de cette réalité, ils se croient au milieu de nul part du fait d'être dehors dans un jardin.

Ce que le Collectif aimerait voir précisé dans la convention puisque monsieur Molossi évoque l'éventualité d'une réécriture ou tout au moins d'un avenant :

- pas de dépassement de la surface de 150 m² indiquée dans la convention actuelle (le mobilier n'a cessé d'être augmenté depuis le début pour occuper maintenant la totalité du jardin)
- pas de diffusion de musique amplifiée, pas d'organisation de concert live
- pas d'organisation de soirée anniversaire ou autre fête
- interdiction de faire des barbecue et autre cuisson dans le jardin
- restriction des horaires afin de respecter la vie des riverains et par la même les arrêtés préfectoraux en matière de nuisances sonores
- pas de mobilier laissé enchainé dans le jardin (c'est déjà stipulé dans la convention), (sauf à être laissé en permanence, mais avec les inconvénients évoqués pour le garage à vélo)
- interdiction de laisser une poubelle dans le jardin
- pas de mobilier devant la porte du garage à vélo

Encore une fois, il semble que la limitation de la surface occupée est le seul moyen de réduire le volume sonore de la clientèle, sauf à installer des murs anti-bruit ou autres dispositifs à cet effet.

À 21h la réunion se termine